

„ noître de ces sortes d'affaires : & dans les autres  
 „ Villes, Bourgs & Places devant les Juges que  
 „ j'y nommerai pareillement ; & au cas qu'il n'y en  
 „ ait pas devant la Justice ordinaire, à qui, au  
 „ défaut des Juges, je donne la même Jurisdiction.  
 „ Après l'expiration de ce terme de quinze jours,  
 „ les Marchandises défendues qui n'auront pas été  
 „ enregistrées, seront dès ce moment déclarées de  
 „ contrebande, & l'on procédera contre elles de la  
 „ manière ordonnée ci-dessus : Et pour ce qui  
 „ regarde la consommation de ces Marchandises, on  
 „ accorde aux Négocians un terme de deux mois,  
 „ après lequel j'ordonne que les Marchands  
 „ & les Négocians aient à porter ces Mar-  
 „ chandises dans les Douanes, & dans les Lieux  
 „ où il n'y en a pas, aux Hôtels de Ville, afin  
 „ qu'on les y vende publiquement au plus offrant,  
 „ en présence du Ministre, ou Ministres députez  
 „ pour cet effet, ou à leur défaut en présence des  
 „ Magistrats des Lieux, lesquels remettront aux  
 „ Propriétaires le produit de la vente, sans qu'au-  
 „ cune des Marchandises défendues puissent être  
 „ rapportées dans les Loges, ou Boutiques, ainsi  
 „ que cela s'est pratiqué ci-devant.

„ Ma volonté est que tout ceci s'accomplisse &  
 „ s'exécute inviolablement : & afin que personne ne  
 „ prétende cause d'ignorance du contenu de la pré-  
 „ sente Ordonnance, j'ordonne qu'elle soit pu-  
 „ bliée en cette Cour par mon Conseil de Guerre,  
 „ & qu'on donne les ordres convenables pour son  
 „ exécution, selon qu'il est d'usage dans ces sortes  
 „ d'occasions. Fait au *Buen Retiro* le 28. Decem-  
 „ bre. Moi le ROI. Don Casimir d'UZTARIZ.

Tel est la substance du Manifeste où sont ex-  
 posées les raisons qui ont obligé le Roi à déclai-  
 res